
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

6 JANVIER 2004

PROPOSITION DE DECRET

INSTAURANT LA REALISATION D'UN RAPPORT SUR L'APPLICATION
DES PRINCIPES DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT(1)

AMENDEMENTS

DEPOSES EN COMMISSION
DE LA SANTE, DES MATIERES SOCIALES,
DES SPORTS ET DE L'AIDE A LA JEUNESSE

(1) Voir Doc. n° 442 (2002-2003) n° 1.

Amendement n° 1

A l'article 3, le § 1^{er} est modifié comme suit :

« Le rapport est déposé avant le 20 novembre, date de la journée internationale des droits de l'enfant. »

Justification

Il s'agit de laisser une liberté d'action plus grande quant à la date de dépôt du rapport tout en fixant une échéance ultime à respecter.

Ch. BERTOUILLE.
P. GALAND.
M. FILLEUL.
A. LIENARD.

Amendement n° 2

A l'article 3, le § 3 est remplacé comme suit :

« Le premier dépôt du rapport a lieu avant le 20 novembre 2005. »

Justification

Modification tenant compte du calendrier et des échéances électorales de 2004.

Ch. BERTOUILLE.
P. GALAND.
M. FILLEUL.
A. LIENARD.